

**COMITE DIRECTEUR
DU SAMEDI 24 FEVRIER 2018**

**APPEL A CANDIDATURES POUR LES POSTES DE MEMBRE
DU TRIBUNAL REGIONAL DE DISCIPLINE ET D'ARBITRAGE**

Afin de compléter ses instances, la Ligue Motocycliste Occitanie organise les élections des membres du Tribunal Régional de Discipline et d'Arbitrage (TRDA) le samedi 24 février 2018 lors de la réunion du Comité Directeur au siège de la Ligue à Balma (31).

Nombre de postes à pourvoir : 5

Particularités :

5 postes de membres choisis notamment, en raison de leur compétence d'ordre juridique ou en matière d'éthique et de déontologie sportives.

L'organe disciplinaire est composé en majorité de membres n'appartenant pas aux instances dirigeantes de la Ligue. Par exception, conformément au préambule des statuts de la Ligue, le Tribunal Régional de Discipline et d'Arbitrage sera composé à parité entre les membres issus de la Ligue Motocycliste Languedoc-Roussillon et les membres issus de la Ligue Motocycliste Midi-Pyrénées.

L'instance ne peut délibérer valablement que si les membres présents du Comité Directeur ne sont pas en majorité tant dans la composition que dans le vote. Le Président de la Ligue ne peut être membre d'aucun organe disciplinaire.

La durée du mandat est identique à celle des membres du Comité Directeur et prend fin avec celui-ci. Les membres du Tribunal Régional de Discipline et d'Arbitrage et leur Président sont élus à la majorité simple par le Comité Directeur. Les candidatures doivent être adressées à la Ligue au moins trente jours avant la date des élections, soit **avant le jeudi 25 janvier 2018 à minuit**, accompagnées du bulletin judiciaire n°3, par pli recommandé avec demande d'avis de réception. Le Président de l'instance est désigné par le Comité Directeur parmi les membres élus de l'organe disciplinaire.

Les personnes souhaitant se présenter peuvent remplir la candidature jointe et la renvoyer sous les formes requises au secrétariat de la Ligue Motocycliste Occitanie à l'adresse suivante :

7 rue André Citroën 31130 BALMA

**COMITE DIRECTEUR
DU SAMEDI 24 FEVRIER 2018**

**ACTE DE CANDIDATURE POUR LE POSTE DE MEMBRE
DU TRIBUNAL REGIONAL DE DISCIPLINE ET D'ARBITRAGE**

Extrait de l'article 3 du code de discipline et d'arbitrage la Ligue Motocycliste Occitanie :

Il est institué au niveau régional un organe disciplinaire de première instance, le Tribunal Régional de Discipline et d'Arbitrage, investi du pouvoir disciplinaire et d'arbitrage à l'égard des associations affiliées à la Ligue, des membres licenciés de ces associations et des Comités Départementaux.

Cet organe se compose de cinq membres choisis notamment, en raison de leur compétence d'ordre juridique ou en matière d'éthique et de déontologie sportive.

L'organe disciplinaire est composé en majorité de membres n'appartenant pas aux instances dirigeantes de la Ligue. L'instance ne peut délibérer valablement que si les membres présents du Comité Directeur ne sont pas en majorité tant dans la composition que dans le vote. Le Président de la Ligue ne peut être membre d'aucun organe disciplinaire.

La durée du mandat est identique à celle des membres du Comité Directeur et prend fin avec celui-ci. Les membres du Tribunal Régional de Discipline et d'Arbitrage et leur Président sont élus à la majorité simple par le Comité Directeur. Les candidatures doivent être adressées à la Ligue au moins trente jours avant la date des élections accompagnées du bulletin judiciaire n°3, par pli recommandé avec demande d'avis de réception. Le Président de l'instance est désigné par le Comité Directeur parmi les membres élus de l'organe disciplinaire.

Je, soussigné(e)

Demeurant :

Code postal : Ville :

Licence : Club :

Déclare être candidat(e) au sein du Tribunal Régional de Discipline et d'Arbitrage.

Fait à :, le :

Signature du (de la) candidat(e)

Attention : pour être recevable, la candidature doit être adressée par lettre recommandée avec demande d'avis de réception avant le jeudi 25 janvier 2018 à minuit.